

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 35 (1947)
Heft: 143

Buchbesprechung: Comptes rendus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMPTES RENDUS

Alexandre VINET, *Questions ecclésiastiques*. Recueil d'articles publiés avec une préface et des notes par Ed. VAUTIER. Lausanne, Payot, 1945 et 1946. 2 vol. in-8°, XLVIII-414 p. et LV-423 p.

Il est heureux qu'en cette année centenaire de la mort de Vinet nous possédions ce recueil. Nous y trouvons en effet son testament spirituel dans des écrits datés de quelques mois, de quelques semaines avant sa mort ; d'autres documents nous retracent le combat qu'il a sans cesse livré, dès 1829, au sein de la vie ecclésiastique de son pays, où, comme malgré lui, il intervient toujours à nouveau. Pour la compréhension de ces écrits, si étroitement liés aux circonstances, il sera précieux de pouvoir consulter désormais les deux préfaces dues à la plume fine et précise de M. le pasteur Edouard Vautier.

L'intérêt du recueil, au demeurant, est loin d'être exclusivement historique. Il apporte un élément important dans le débat toujours ouvert au sujet de l'écclésiologie de Vinet. En cette matière, on se réfère en général plutôt à ses ouvrages théoriques, au *Mémoire* et à l'*Essai*, pour en dégager une conception de l'Eglise étroitement liée à l'idée d'association. Que ce soit pour s'en inspirer ou pour s'y opposer, on aurait tort de ne relever que cet aspect de la pensée de Vinet et d'oublier que dans ces œuvres il se place au point de vue de la morale sociale et de la philosophie du droit plutôt que sur le terrain théologique. La lecture des *Questions ecclésiastiques* révèle un Vinet assez différent, homme d'Eglise et même, quoi qu'il en ait, docteur de l'Eglise, singulièrement imprégné de la pensée néotestamentaire, celle-là même que l'on oppose aujourd'hui fréquemment à l'idéologie de l'association.

« L'Eglise, écrit-il, est proprement l'Evangile sur la terre, Jésus-Christ parmi les hommes, l'Esprit-Saint gouvernant et liant les fidèles. C'est là

ce qui caractérise et définit l'Eglise, ce qui en épouse la notion, ce qui fait d'une paroisse une Eglise » (II, p. 263). Mais d'autre part, Vinet ne pense pas que cette notion toute qualitative de l'Eglise soit sans conséquence pour les problèmes d'organisation et de composition de l'Eglise. On le voit au contraire tirer de cette position une double mise en garde : d'une part contre l'identification de l'Eglise avec la société civile, d'autre part contre la prétention de former une Eglise triée ; autrement dit, d'une part contre la tentation de repousser dans le domaine de l'invisible cette réalité spirituelle de l'Eglise, d'autre part contre la tendance piétiste à constituer une Eglise de convertis ou de régénérés ; entre ces deux déformations, il dégage la conception d'une « communauté de croyants », formule qui lui permet sans doute de souligner la liberté d'adhésion impliquée par les notions de communauté et de foi, mais aussi d'autres éléments qui lui paraissent essentiels à la notion d'Eglise, comme le montre en particulier sa défense de la *Confession de foi helvétique*, puis les soins qu'il apporte à la rédaction du symbole destiné à l'Eglise libre naissante. Nous le voyons lutter avec la même ardeur pour le maintien d'une règle doctrinale et pour la liberté de l'Eglise à l'égard du pouvoir civil, ce qui doit nous garder de lier trop étroitement son attitude à une notion peut-être insuffisante de l'Etat. Il y va bien plutôt pour lui de l'autonomie de l'Eglise, au sens le plus strict du terme, autonomie commandée par sa « théonomie » ou sa « christonomie », ou, si l'on préfère un autre langage, par la « sainteté » et l'« universalité » que le *Credo apostolique* reconnaît comme les caractères propres de l'Eglise.

Sans doute, bien des problèmes ecclésiologiques ne trouvent-ils chez Vinet qu'une réponse ébauchée ou insuffisante : celui des ministères, celui de la discipline ecclésiastique, celui des sacrements... Il reste qu'en définissant l'Eglise comme une communauté de fidèles gouvernés et liés par l'Esprit Saint, il a indiqué avec une singulière justesse le terrain sur lequel ces problèmes peuvent être sainement posés.

Louis RUMPF.

Gisèle BRELET, *Esthétique et création musicale*. Nouvelle encyclopédie philosophique. « Presses universitaires de France », Paris, 1947.

Un livre d'esthétique musicale est toujours un événement, tant pour les amis de la musique que pour ceux de la philosophie, car il s'adresse aussi bien à ceux qui puisent leur délectation dans la sensation toujours renouvelée du monde sonore qu'à ceux qui prennent la réflexion théorique suscitée par sa contemplation. Et si, parmi les livres déjà parus, il en fut de trop abstraits dont les conceptions n'étaient pas soutenues par une expérience

musicale suffisante, il en fut également qui, à force de serrer de trop près la réalité musicale, n'assuraient pas assez de recul à la pensée, si bien que cette réalité, dans son essence secrète, finissait par échapper à une emprise par trop immédiate. C'est dire que, pour écrire un bon livre d'esthétique musicale, il faut être à la fois musicien et philosophe.

Or, le livre que Gisèle Brelet vient de livrer au public satisfait à ces deux conditions, et, parce qu'il est écrit par une pianiste qui est aussi agrégée de philosophie, il ne saurait décevoir ni musiciens, ni philosophes ; la pensée qui s'y exprime reste fidèle aux exigences de la plus stricte musicalité et de la logique la plus pénétrante.

Ecrit d'un seul trait, sans une faille dans le courant d'une pensée continue et toujours mouvante, composé avec souplesse et maîtrise, *Esthétique et création musicale* est un ouvrage clair et riche, dont la substance est aussi dense que les dimensions modestes. Le son, pour Gisèle Brelet, est à la fois matière pure, indéterminée, et forme spirituelle, laquelle enserre cette matière en lui donnant sa valeur. La sensation et la forme musicale sont donc indissociables, et se rejoignent en l'acte même de la création musicale ; mais si le son concret et la forme abstraite se prêtent dans l'expérience musicale un mutuel appui, il n'en reste pas moins que l'initiative peut venir de l'un ou de l'autre. Et G. Brelet distingue heureusement les musiciens du type « formel » et du type « psychologique ». Le type psychologique ne soumet pas sa création concrète à un schème formel imposé, pour ainsi dire, de l'extérieur ; la forme musicale de son œuvre naît d'exigences psychologiques, et les lois de son discours sont induites d'expériences sonores primordiales. Le formaliste, inversement, déduit la richesse concrète de son œuvre de conceptions *a priori* ; il oblige, en quelque sorte, le son sensible à se modeler à l'image des échafaudages théoriques dont il rêve. Mais, dans les deux cas, pour le type formaliste comme pour le type psychologique, ce sont des considérations esthétiques, plus ou moins conscientes, qui dictent la création ; si aucune pensée musicale ne préexistait à la création, ou qu'elle ne naquit point d'elle, celle-ci serait confiée aux bons soins du hasard.

Parallèlement à cette étude psychologique, G. Brelet reprend la distinction qui la soutenait dans l'examen d'un second problème, beaucoup plus neuf, en posant des jalons dans le terrain encore vierge du temps musical. L'essence du temps musical est dans sa correspondance avec la durée concrète de notre vie intérieure ; le formaliste (et particulièrement le musicien classique) constraint la forme musicale à s'inscrire dans un schème temporel abstrait (la forme-sonate, par exemple), tandis que le « psychologique » (le musicien romantique) se livre tout entier au flux mouvant de sa vie intérieure et des passions qui l'animent ; l'œuvre de ce dernier est donc un libre consentement à la durée psychologique. Excessif chez Wagner, cet abandon trouve chez Tchaïkowsky sa plénitude expressive. Toutefois, l'expression pure du temps vécu est, en musique, utopie, car c'est toujours un temps *pensé* comme vécu que le musicien actualise dans sa création esthétique.

Primat du formel sur le matériel, tel est, somme toute, le bilan de l'ouvrage de G. Brelet, dont nous venons de donner une idée très sommaire. Cette primauté a l'avantage de n'être point exclusive, mais conclusive : elle ne sacrifie aucune nuance, mais englobe, dans la gamme infinie que permet cette souple hiérarchie, tous les types de musiciens. Partie de l'étude de ce qui est, cette analyse aboutit à ce qui doit être ; positive à son départ, l'esthétique de G. Brelet devient normative, et le « dialogue de la forme et de la matière », dûment constaté comme un fait, se transforme en norme contraignante et transcendante.

La valeur de ce petit livre tient d'abord à la sûreté de son information : les tentatives les plus récentes et les plus discutées de la musique moderne sont abordées de la manière la plus naturelle et aussi la plus logique. Cette documentation, riche et étendue, est mise à la disposition d'une pensée ferme et rigoureuse, qui en suit les multiples méandres sans perdre de vue le but unique que l'auteur vise : chercher, sous la diversité des œuvres musicales, la loi de pensée unique qui en permet la juste compréhension. Toujours clair, bref mais riche, soucieux des problèmes techniques et harmoniques aussi bien que du problème très nouveau du temps musical, *Esthétique et création musicale* est certainement l'ouvrage le meilleur que nous ayons lu ces dernières années, sur un sujet si vaste — et si délicat.

J.-Claude PIGUET.